

Procès-verbal

Assemblée Générale du 9 décembre 2020

La séance est présidée par Monsieur Marc BARVAIS en sa qualité de Président du Conseil d'Administration. Elle débute à 18 heures et X minutes.

Le Président propose de constituer le bureau de l'Assemblée en désignant aux fonctions de :
Scrutateurs :

- Scrutateur 1, membre
- Scrutateur 2, membre

Secrétaire : Monsieur Frédéric RASIC, Directeur général de l'intercommunale iMio.

L'Assemblée marque son accord sur cette proposition.

Le Président précise que les convocations contenant l'ordre du jour ont été envoyées par la Poste du 04 novembre 2020 à chaque membre affilié.

Cette assemblée générale est organisée selon les règles établies par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et l'Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 32 du 30 avril 2020 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales, sociétés à participation publique locale significative, associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement de service public, A.S.B.L. communale ou provinciale, régies communale ou provinciale autonome, association de projet ou tout autre organisme supralocal ayant pris la forme d'une société ou d'une association.

Pour les Villes et Communes, les Provinces et les CPAS, la présence physique d'un délégué à l'assemblée générale n'est pas nécessaire, l'Intercommunale tient compte de toutes les délibérations qui lui ont été adressées pour l'expression des votes mais aussi pour le calcul des différents quorums de présence et de vote.

Les Villes et Communes, Provinces et CPAS dont le conseil n'a pas délibéré, sont présumés s'abstenir. Les délégués éventuellement présents ne pourront pas prendre part au vote.

Afin de garantir la publicité garantie par l'article L1523-13 du CDLD, l'Assemblée générale du premier est ouverte au public.

Toutefois, en raison des circonstances actuelles et afin de pouvoir assurer le respect de la norme de distanciation sociale lors de l'Assemblée générale au regard de la capacité d'accueil de la salle prévue à cet effet, la participation des personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces ou C.P.A.S. associés n'est acceptée que moyennant une inscription préalable auprès de l'intercommunale.



Le quorum de présence est atteint, le nombre de voix représentées est de X soit X % du total des voix existantes.

La liste des délibérations est justifiée en annexe.

L'Assemblée est valablement constituée et apte à délibérer selon les règles établies par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et l'Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 32 du 30 avril 2020.

1 Présentation des nouveaux produits et services.

Une présentation de l'évolution de notre stratégie Cloud ainsi que des nouveaux produits iMio pour 2021 (WallonieConnect, GED Nuxéo et Intranet Quaive) est faite en séance.

Vote :	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
Annexes fournies	Néant

2 Point sur le plan stratégique 2020-2022.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un point de suivi du plan stratégique 2020-2022 est fait en séance.

Nos grands axes stratégiques sont :

Objectif stratégique 1 - Consolider la reconnaissance d'iMio comme partenaire des Pouvoirs locaux et acteur public Wallon de la mutualisation informatique.

- Poursuivre et amplifier les services attendus par les Pouvoirs locaux et améliorer la qualité des services rendus.
- Positionner iMio comme l'interlocuteur IT des Pouvoirs locaux vis-à-vis des Pouvoirs régionaux et fédéraux. Viser notre reconnaissance d'acteur technologique majeur "ensemblé" des Pouvoirs locaux permettant la mise en œuvre de partenariats publics/privés et publics/publics durables.
- Étendre les communautés de contributeurs et d'utilisateurs de logiciels libres et/ou de projets open data. Soutenir et développer les démarches de co-production et de mutualisation.
- Communiquer et bien faire comprendre le rôle et la mission d'iMio (Gouvernance aux mains des PL, in-house, ensemblier, prioriser l'intérêt général et défendre les intérêts des PL, l'indépendance par rapport au secteur privé ...)
- Aligner les projets "bottom-up" émanant des Pouvoirs locaux avec la politique "top-down" régionale, fédérale et européenne.
- Développer des liens avec les milieux technologiques et universitaires afin de partager et consolider notre modèle.



Objectif stratégique 2 - Fournir une offre technologique durable correspondant aux besoins des membres.

- Assurer une veille technologique efficace de manière à garantir la pérennité des investissements tout en favorisant l'innovation.
- Développer un gestion "agile" des projets.
- Mettre en place des plateformes collaboratives (tasks force Pouvoirs locaux, outils techniques, groupes de travail, ateliers, ...).
- Mettre en œuvre les moyens et les compétences afin d'assurer la continuité de service et la maîtrise technologique des outils proposés. Maîtriser le coût de sortie lors de la transition vers une nouvelle technologie.
- Systématiser l'usage des technologies innovantes (cloud, web, industrialisation, ...).
- Intégrer autant que possible les outils régionaux et fédéraux.
- Investir dans l'industrialisation afin d'accélérer la diffusion massive de nos solutions.
- Mettre en œuvre un cadre d'interopérabilité pour les Pouvoirs locaux.

Objectif stratégique 3 - Accompagner les Pouvoirs locaux dans la transformation digitale des services publics.

- Rédiger et fournir aux membres des documents favorisant les bonnes pratiques.
- Les aider à faire évoluer leur IT locale selon les bonnes pratiques.
- Mettre en collaboration avec l'UVCW une tasks force IT Pouvoirs locaux.
- Systématiser le recours à la mutualisation, cœur de notre réussite.

Objectif stratégique 4 - Améliorer le fonctionnement de l'organisation.

- Optimiser la gestion des ressources humaines. (évaluation, formation continue, ...)
- Améliorer le bien-être au travail. (mieux communiquer en interne, diminuer la pression sur les équipes, ...)
- Renforcer les équipes pour être plus en adéquation avec les besoins et attentes des membres.
- Optimiser notre fonctionnement.

Objectif stratégique 5 - Maitriser la croissance et les coûts pour tendre vers l'autonomie financière.

- Mettre en place les mécanismes nécessaires aux financements structurels des activités de R&D pour permettre un découplage entre les coûts de sous-traitance et la tarification des membres.
- Mieux équilibrer le ratio sous-traitance et ressources internes.
- Respecter le plan financier fixé pour 2020-2022.
- Atteindre l'autonomie financière en 2022 en ce qui concerne les subsides de fonctionnement.

Vote :	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
Annexes fournies	<ul style="list-style-type: none">• Plan stratégique 2020-2022

3 Présentation du budget 2021 et approbation de la grille tarifaire 2021.

Budget 2021 :

Le budget 2021 est présenté et commenté en séance.

Les objectifs de chiffre d'affaires par solution sont les suivants :

CA / Solutions	Budget 2021	Budget 2020	Variation
Conseil	370 000,00 €	250 000,00 €	48%
Espace de stockage	75 000,00 €	45 000,00 €	67%
iA. AES	180 000,00 €	145 000,00 €	24%
iA. Délib	1 050 000,00 €	940 000,00 €	12%
iA. Docs	470 000,00 €	400 000,00 €	18%
iA. GPEC	50 000,00 €	60 000,00 €	-17%
iA. PST	100 000,00 €	130 000,00 €	-23%
iA. Tech	755 000,00 €	690 000,00 €	9%
iA. Téléservice	320 000,00 €	300 000,00 €	7%
iA. Urban	350 000,00 €	320 000,00 €	9%
iA. Web	550 000,00 €	510 000,00 €	8%
Total général	4 270 000,00 €	3 790 000,00 €	13%

La synthèse du budget 2021 est la suivante :

En €	2021
Chiffres d'affaires	4 270 000 €
<i>Croissance annuelle</i>	4%
Produits et services	4 270 000 €
Exceptionnel	- €
Rémunérations et charges sociales	(3 000 000) €
Sous-traitance & hébergement	(800 000) €
Hébergement	(280 000) €
<i>Croissance annuelle</i>	-7%
Investissement R&D	(135 000) €
% R&D / CA	3%
Sous-traitance	(285 000) €
TVA intra-communautaire	- €
Exceptionnel / matériel	(100 000) €
Marge S/ activité	470 000 €
Frais généraux	(380 000) €



<i>Croissance annuelle</i>	29%
Bâtiments	(100 000) €
Frais généraux	(90 000) €
Frais généraux légaux	(100 000) €
Marketing & communication	(90 000) €
EBITDA	90 000 €
Amortissements	(100 000) €
Jetons de présence	(30 000) €
Divers - Taxes	(2 000) €
EBIT	(42 000) €
Produits & Frais financiers	(3 000) €
Subsides accordés	100 000 €
Report subsides / consommation	- €
Frais de lancement, exceptionnel	- €
Provisions pour risques et charges	- €
Impôts sur le résultat	(50 000) €
Résultat final	5 000 €

Grille tarifaire 2021 :

Le Conseil d'Administration a décidé lors de sa séance du 03/11/2020 :

- d'indexer la tarification 2021 de 1% vu les prévisions du bureau du plan ;
- d'ajouter la tarification de la nouvelle solution intranet Quaive ;
- de rendre gratuit le module GRC d'Atal (iA.tech) dans le cas du lien entre le formulaire de signalement (iA.Téléservices) et Atal (iA.tech);
- d'ajouter la tarification des services transversaux Wallonie Connect et GED.

Le budget 2021 et la tarification 2021 sont soumis au vote de l'assemblée générale.

Annexes fournies	<ul style="list-style-type: none">• Budget 2021• Tarification 2021
------------------	---

Monsieur le Président invite Monsieur RASIC à rapporter la liste des membres qui ont adressé la délibération de leur conseil sur ce point à l'ordre du jour.

Monsieur RASIC expose la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré (voir pièce en annexe). Monsieur le Président invite les représentants des autres membres à voter.

Le résultat du vote est le suivant : Suffrage valablement exprimé : **X** voix

Votes exprimés :

- **X** voix POUR
- **X** voix CONTRE
- **X** abstentions



La majorité des voix des associés présents est acquise.
Le point est adopté.

4 Nomination au poste d'administrateur représentant les communes Monsieur Amine Mellouk.

Il est demandé de voter sur la candidature au poste d'administrateur représentant les communes de monsieur Amine Mellouk (PS - AC Tournai).

La proposition est soumise au vote de l'assemblée générale.

Monsieur le Président invite Monsieur RASIC à rapporter la liste des membres qui ont adressé la délibération de leur conseil sur ce point à l'ordre du jour.

Monsieur RASIC expose la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré (voir pièce en annexe). Monsieur le Président invite les représentants des autres membres à voter.

Le résultat du vote est le suivant : Suffrage valablement exprimé : **X** voix

Votes exprimés :

1. **X** voix POUR
2. **X** voix CONTRE
3. **X** abstentions

La majorité des voix des associés présents est acquise.

Le point est adopté.

Par le Comité :

Marc Barvais,

Frédéric Rasic,

Président

Secrétaire